REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2016

Présents: M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY-CHAPPUIS (DC), M. François BÄRTSCHI (MCG), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Simon GABERELL (Ve), M. Sami GASHI (DC), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Stéphane GUEX (EàG), M. Olivier GURTNER (S), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Christo IVANOV (UDC), Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Astrid RICO-MARTIN (DC), M. Lionel RICOU (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Jean ROSSIAUD (Ve), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Pierre SCHERB (UDC), Mme Albane SCHLECHTEN (S), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Joris VAUCHER (Ve), M. Olivier WASMER (PLR), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 24 mars 2016.

Objet: PR-1155

Le Conseil municipal approuve le projet de modification des limites de zones N° 29 986, qui prévoit le déclassement des parcelles N^{os} 1167, 1168, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435, 1189, 1192, 2319 et 4685 entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève, Petit-Saconnex.

Date: 16 mars 2016

Signature/s: Carlos Medeiros, président

Alfonso Gomez, secrétaire